



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À HUIS CLOS
PAR VOIE DE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE LE 10 MARS 2021 À
18h56.**

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
Poste vacant, conseiller :	siège n° : 1
M ^{me} Diane Lebrasseur, conseillère :	siège n° : 2
Mme Nancy Charpentier, conseillère :	siège n° : 3
Mme Thérèse Harrisson, conseillère :	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
Mme Line Larouche, conseillère :	siège no : 6

M. Guy Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absent(e)s :

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à , 0 personne assiste à la séance, car c'est une séance tenue à huis clos en raison du nouveau confinement par le Gouvernement du Québec de la pandémie du COVID-19.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers au 28 février 2021
 - 6.3. Autorisation de paiement pour la réparation de la niveleuse
 - 6.4. Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires
 - 6.5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 334 000 \$
 - 6.6. Adoption du Règlement numéro 2021-01 portant sur la régie interne des séances du conseil
 - 6.7. Avis de motion du projet de règlement 2021-02 relatif à l'installation de ponceaux et l'entretien de fossés
 - 6.8. Dépôt du projet de règlement 2021-02 relatif à l'installation de ponceaux et l'entretien de fossés
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
9. HYGIÈNE DU MILIEU

EB
LB

- 9.1. Dépôt et adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019
- 9.2. Collecte des ordures – Épicerie Steeve Gagné
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Demande de dérogation mineure pour le 3-3A, rue St-Laurent
 - 11.2. Demande de dérogation mineure pour le 117 Poulin
 - 11.3. Approbation du P.V. de la réunion du C.C.U. du 15 février 2021
- 12. VARIA
 - 12.1. Demande de location d'un terrain municipal
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-03-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Line Larouche

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-02 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2021

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Line Larouche

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Maire :

Monsieur le maire rappelle que les séances du conseil sont toujours interdites avec la présence de citoyens. Il s'agit d'un décret gouvernemental afin de freiner la propagation de la COVID-19. Il est possible que le Gouvernement annonce des allègements quant à cette situation.

Conseillers :

Madame Carole Jourdain fait une mise au point sur le dossier de la maison des aînées. Dès que ce sera possible de le faire, une séance d'information publique aura lieu avec la présence de monsieur Khaddour de la cité des bâtisseurs. Pour de plus amples informations, madame la conseillère offre aux citoyens de la contacter au 418 293-5077.

Madame Nancy Charpentier nous informe qu'une lettre sera envoyée vendredi prochain à tous les citoyens avec une enveloppe affranchie de retour afin de récolter les signatures des gens intéressés à s'impliquer dans les deux OBNL : du presbytère et du centre des naufrages. Différents choix seront intégrés dans la lettre. Madame la conseillère souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais.



5.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Demande de location de terrain municipal : La municipalité a reçu une demande de location d'une portion du terrain municipal pour un projet de restauration mobile. Ce point sera traité en varia de la présente séance.

Maison des femmes de Baie-Comeau : l'organisme a élaboré un outil pour soutenir et accompagner les milieux de travail aux prises avec des situations de violence conjugale. Cette trousse d'accompagnement se veut un Projet de Politique de travail en violence conjugale.

Cour municipale commune : Nous avons reçu un chèque de 823 \$ représentant des amendes perçues pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

MRC Manicouagan : la vente d'immeubles pour non-paiement des taxes se déroulera le 10 juin 2021 à 10h00, à la MRC de Manicouagan, 768 rue Bossé à Baie-Comeau. En ce qui concerne la Municipalité de Baie-Trinité, la liste ne sera pas déposée cette année afin de permettre de pouvoir prendre des ententes avec les citoyens en défaut de taxes.

Ministère de la Sécurité publique : En vertu de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie*, tous les incendies (présence de feu, de flammes, etc.), doivent faire l'objet d'une déclaration DSI-2003. Pour 2020, les déclarations des incendies ont été complétés et transmis.

UMQ : Chaque année, l'UMQ et ses municipalités membres, en partenariat avec la firme SIRCO, permettent à des jeunes qui sous la protection de la jeunesse de vivre une première expérience de travail positive, favorisant une meilleure intégration sociale des jeunes, les sensibilisant aux rôles des municipalités et facilitant leur transition vers la vie autonome. L'embauche d'un jeune dans le cadre du Plan municipal d'emplois est simple.

2021-03-03 6.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 28 février 2021 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Nancy Charpentier

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 28 février 2021, au montant de 107 420,64 \$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-04 6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 28 février 2021 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 28 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-05 6.3. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA RÉPARATION DE LA NIVELEUSE

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité a accepté la soumission de ADF Diesel inc. d'Alma au montant de 14 500 \$ avant taxes applicables par la résolution 2020-12-11;

ATTENDU QUE des modifications majeures ont eu lieu dans la soumission pour la réparation de la niveleuse qui s'élève à un montant de 37 210,34 \$ avant taxes applicables;

ATTENDU QUE ses réparations sont nécessaires pour la continuité des opérations de voirie municipale et à la réalisation de projets de développement futurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Diane Lebrasseur

D'AUTORISER le paiement de 42 782,65 \$ à ADF Diesel inc. d'Alma;

QUE les montants nécessaires à cette transaction soient puisés à même les surplus accumulés de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-06 6.4. DÉPÔT DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux exigences de l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour;

Le secrétaire-trésorier, M. Guy Bouchard, déclare avoir reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal.

2021-03-07 6.5. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 334 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Baie-Trinité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 334 000 \$ qui sera réalisé le 24 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2011-01	2 542 200 \$
2011-01	1 791 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2011-01, la Municipalité du village de Baie-Trinité souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Line Larouche

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 février 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 février et le 24 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetés avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE PORT-CARTIER
8, BOULEVARD DES ILES
PORT-CARTIER, QC
G5B 2J4

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité du village de Baie-Trinité, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2011-01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

68

2021-03-08 6.6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE Mme Carole Jourdain a donné avis de motion qu'à une séance subséquente, le « Règlement 2021-01 portant sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Baie-Trinité » sera adopté par la résolution 2021-02-08;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Lebrasseur a proposé le dépôt du projet de règlement numéro 2021-01 portant sur la régie interne des séances du conseil par la résolution 2021-02-09;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Thérèse Harrisson

D'ADOPTER le règlement numéro 2021-01 portant sur la régie interne des séances du conseil;

QUE le règlement soit effectif pour l'ensemble des séances du conseil subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-09 6.7. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-02 RELATIF À L'INSTALLATION DE PONCEAUX ET L'ENTRETIEN DE FOSSÉS

Mme. Nancy Charpentier donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le « Règlement 2021-02 relatif à l'installation de ponceaux et l'entretien de fossés » sera adopté. Une copie du règlement est en annexe de ce procès-verbal.

2021-03-10 6.8. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-02 RELATIF À L'INSTALLATION DE PONCEAUX ET L'ENTRETIEN DE FOSSÉS

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par Mme. Nancy Charpentier à la séance ordinaire du 10 mars 2021 par la résolution 2021-03-09;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

D'ACCEPTER le dépôt du projet de règlement 2021-02 relatif à l'installation de ponceaux et l'entretien de fossés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-11 9.1. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 le 18 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Diane Lebrasseur

QUE les membres du conseil ont reçu une présentation du rapport et qu'ils prennent actes de ses recommandations;

QUE la Municipalité du village de Baie-Trinité accepte et approuve le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ED
LB

2021-03-12 9.2. COLLECTE DES ORDURES – ÉPICERIE STEEVE GAGNÉ

Monsieur le maire demande à Mme. Lebrasseur de quitter la séance pour le prochain point puisqu'elle est en conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Trinité a reçu une correspondance de la R.G.M.R.M en lien avec une problématique de collecte des ordures pour l'Épicerie Steeve Gagné;

CONSIDÉRANT QUE l'Épicerie Steeve Gagné dépasse la limite établie dans la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Trinité désire aider l'ensemble des commerces sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

QUE la R.G.M.R.M poursuive la collecte du surplus des bacs roulants du commerce;

QUE la municipalité assume les coûts de traitement des matières puisque le tonnage enfoui est inclus dans le tonnage par habitant;

QUE les levées supplémentaires seront chargées au commerçant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Retour de Mme. Diane Lebrasseur à séance.

2021-03-13 11.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 3-3A, RUE ST-LAURENT

ATTENDU QUE la serre a été construite sans certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a demandé aucune information avant la construction;

ATTENDU QUE le propriétaire a construit la serre sur roue dans le but de ne pas payer de taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Thérèse Harrisson

DE refuser la dérogation afin de régulariser la serre de 17.84m² qui va à l'encontre de l'article 6.2.4.1 du règlement 2016-1002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-14 11.2. DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE 117 POULIN

Monsieur le maire demande à Mme. Lebrasseur de quitter la séance pour le prochain point puisqu'elle est en conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE la demande ne cause pas de préjudices aux voisins;

ATTENDU QUE la dérogation ne touche pas la densité d'occupation du sol;

ATTENDU QUE la demande ne touche pas à l'usage;

ATTENDU QUE la demande n'est pas dans une zone d'érosion.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Nancy Charpentier



D'ACCEPTER la demande de dérogation visant à construire un garage qui empiète en cour avant ce qui va à l'encontre de l'article 9.1 du règlement 2016-1002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Retour de Mme. Diane Lebrasseur à séance.

2021-03-15 11.3. APPROBATION DU P.V. DE LA RÉUNION DU C.C.U. DU 15 FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE le C.C.U. s'est réuni le 15 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Carole Jourdain

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal du C.C.U. du 15 février 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 VARIA

2021-03-16 12.1 DEMANDE DE LOCATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont manifesté leurs arguments concernant la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation d'une telle demande aurait de fortes chances de causer des précédents dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE les activités des organismes de la FADOQ ainsi que le Club de l'âge d'or ont besoin du stationnement qui fait objet de la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande provient de citoyens de Baie-Trinité et non d'un organisme à but non lucratif reconnu et conforme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se sont prononcés sur la demande de location de terrain municipal et non pas le projet de cantine mobile qu'ils jugent être une excellente idée pour l'ensemble des citoyens.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Diane Lebrasseur

DE refuser la demande de location d'un terrain municipal pour l'installation d'une cantine mobile;

QU'UNE lettre d'explications soit acheminée aux citoyens demandeurs;

QUE des pistes de solutions envisageables y soient incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise pour cette séance.

2021-03-17 14 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme. Line Larouche

DE lever l'assemblée il est 19h23.


Étienne Baillargeon
Maire


Guy Bouchard
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.


Étienne Baillargeon
Maire